



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juin 2021

Grenelle des violences conjugales : Création de 12 nouveaux centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales en 2021

À l'issue du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, le Gouvernement avait acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte ainsi que de la récidive. En 2020, 18 premiers centres ont vu le jour en métropole et en Outre-mer. À la suite du deuxième appel à projets lancé le 1^{er} avril dernier par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 12 nouveaux CPCA ont été désignés aujourd'hui.

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention et la fin du cycle des violences constitue un enjeu essentiel des politiques publiques sociales, judiciaires et sanitaires. Dans ce contexte, le Grenelle des violences conjugales a mis en exergue les améliorations à conduire en matière de prévention du passage à l'acte ainsi que de lutte contre la récidive. La création de centres de prise en charge des auteurs de violences a dès lors été identifiée comme un nouveau dispositif idoine pour combattre les violences conjugales.

Sous l'autorité de Mme Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, un premier appel à projets a été initié le 24 juillet 2020 et 18 premiers centres ont été créés fin 2020. Aujourd'hui, une deuxième vague de CPCA a été désignée, amplifiant ainsi la couverture territoriale de ce dispositif. Ces 12 centres seront situés à Bordeaux, Coutances, Dijon, Gelos, Lorient, Lyon, Toulouse, Paris, Pointe-à-Pitre, Saint-Sébastien-sur-Loire, Tsoundzou ainsi qu'en Corse.

À l'instar des 18 premiers centres, ces 12 nouveaux CPCA proposeront aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique et médical qui pourra être assorti d'un accompagnement socioprofessionnel visant notamment à l'insertion dans l'emploi.

Ces CPCA s'accompagnent d'une ligne d'écoute dédiée aux auteurs de violences. Cette ligne, portée par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales (FNACAV), propose une écoute aux personnes souhaitant sortir du cycle des violences avant leur passage à l'acte. À cela s'ajoute un dispositif de recherche de places d'hébergement pour les auteurs de violences afin de permettre aux victimes de rester chez elles.

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare : « La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite le déploiement d'une myriade de dispositifs afin de toujours mieux repérer, mieux protéger et mieux accompagner les victimes. Dans ce contexte, prévenir le passage à l'acte des auteurs et lutter contre toute forme de récidive constituent des enjeux majeurs. Fruit du Grenelle des violences conjugales, la création de centres de prise en charge des auteurs de violences est une avancée significative et concrète. Après la création de 18 premiers centres l'an dernier, je me réjouis que 12 nouveaux CPCA voient le jour en 2021 afin de doubler la couverture territoriale de ce

Contact presse

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

dispositif. Cette prise en charge globale des auteurs implique un travail partenarial avec les collectivités locales, les professionnels de santé, les agences régionales de santé, les magistrats et l'ensemble du tissu associatif. Cet engagement collectif sur le terrain nous permettra d'enrayer le fléau des violences faites aux femmes. »

Liste des 12 nouveaux CPCA :

- Auvergne Rhône-Alpes : SCJE Rhône
- Bourgogne Franche-Comté : ADEFO/ALTHEA
- Bretagne : EILAN Citoyens et Justice
- Corse : CORSAVEM
- Île-de-France : Groupe SOS Solidarités / ALCV
- Normandie : ACJM
- Nouvelle-Aquitaine : AJIR
- Nouvelle-Aquitaine : CPCA Aquitaine
- Occitanie : UCRM
- Pays de la Loire : ADAES 44
- Guadeloupe : SCJE
- Mayotte : Mlézi Maoré

